



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2019-03-007

PUBLIÉ LE 26 MARS 2019

# Sommaire

## **PREFECTURE PAIE**

41-2019-03-25-008 - Décision du 25 mars 2019 portant délégation de signature à M. Méri BINKOUMINA, adjoint au chef d'établissement à la Maison d'Arrêt de Blois (1 page)	Page 3
41-2019-03-25-009 - Décision du 25 mars 2019 portant délégation de signature à M. Serge CHADUTEAU, chef de détention à la Maison d'Arrêt de Blois (1 page)	Page 5

# PREFECTURE PAIE

41-2019-03-25-008

Décision du 25 mars 2019 portant délégation de signature à  
M. MÉRIL BINKOUMINA, adjoint au chef d'établissement  
à la Maison d'Arrêt de Blois

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon**

**Maison d'Arrêt de Blois**

**A Blois, le 25 mars 2019**

**Décision portant délégation de signature**

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18 octobre 2017 nommant Monsieur Gérard PIDOUX en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Blois.

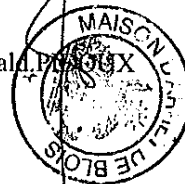
Monsieur Méril BINKOUMINA, Adjoint au chef d'établissement à la Maison d'Arrêt de Blois, est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,

Gérald PIDOUX



# PREFECTURE PAIE

41-2019-03-25-009

Décision du 25 mars 2019 portant délégation de signature à  
M. Serge CHADUTEAU, chef de détention à la Maison  
d'Arrêt de Blois

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon**

**Maison d'Arrêt de Blois**

**A Blois, le 25 mars 2019**

**Décision portant délégation de signature**

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18 octobre 2017 nommant Monsieur Gérard PIDOUX en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Blois.

Monsieur Serge CHADUTEAU, Chef de détention à la Maison d'Arrêt de Blois, est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,

Gérald PIDOUX

